



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 FEVRIER 2026

Délibération n° CA 23/2026

Portant sur l'erreur matérielle visée à l'annexe 9 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la liaison maritime régulière entre les ports de Bastia et de Marseille conclu entre Corsica Linea et l'OTC pour la période 2023-2029

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 23 Février 2026 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Conseiller Exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams.

Membres présents :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix
Mme ANTONINI Danielle
M. BENZONI Joseph
M. BICCHIERAY Didier
Mme CASANOVA NICOLAI Paule
M. CASTELLI Antoine
Mme FERRI Evelyne
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline
M. GIOVANNANGELI Dominique
Mme LEBOMIN Vanina
M. LUCCIONI Don Joseph
Mme MARCHETTI Sandra
M. ORSONI Marc Aurèle
M. PANZANI Jean-Paul
M. SAVELLI Jean-Michel
M. SAVELLI Joseph

Conseiller Exécutif, Président de l'OTC
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant la CCI de la Corse du Sud
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CGC
Représentant le syndicat CGT
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant l'URAF de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat STC
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette
M. MELA Georges
M. VALDRIGHI Hervé
M. VANNI Hyacinthe

Présidente de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse



Membres absents ou excusés :

Mme BASTIANI Angèle
M. BINDINELLI Jacques
M. BOCOgnANO Xavier
M. BRADESI Laurent
M. DE PERETTI Nicolas
M. FILIPPI Jacques
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MIAS Patrick
Mme PIETRI Véronique
M. QUASTANA Paul
Mme TIBERI Julia
M. TROJANI Paul

Présidente de l'ATC
Représentant le syndicat SPTC
Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Représentant le syndicat Strada Corsa
Représentant le syndicat CFDT
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B
Représentant le syndicat FO
Représentant la CRMA de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant la CCI de la Haute Corse

Membre de plein droit :

M. Éric JALON, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par Mme Emilie FOURDRINIER, chargée de mission Pôle animation et coordination des politiques publiques.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse représentée par M. GARCIE Moana

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. GRASSI Andria représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** la délibération n° 22/188 AC de l'Assemblée de Corse en date du 20 Décembre 2022 approuvant les Conventions de Délégation de Service Public de transport maritime 2023-2029,
- **Vu** l'arrêté n°25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,



- Vu l'arrêté n° 25/311 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 10 Juin 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/441 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
 - **Vu le rapport portant sur l'erreur matérielle visée à l'annexe 9 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la liaison maritime régulière entre les ports de Bastia et de Marseille conclu entre Corsica Linea et l'OTC pour la période 2023-2029.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Approuve le rapport portant sur l'erreur matérielle visée à l'annexe 9 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la liaison maritime régulière entre les ports de Bastia et de Marseille conclu entre Corsica Linea et l'OTC pour la période 2023-2029.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 20

Nombre de voix pour : 19

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 1

ARTICLE 2 :

Autorise le Directeur Général à procéder de manière unilatérale à la modification de l'annexe 9 du Contrat afin de rectifier l'erreur matérielle du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la liaison maritime régulière entre les ports de Bastia et de Marseille conclu entre Corsica Linea et l'OTC pour la période 2023-2029.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 23 Février 2026

Jean Félix ACQUAVIVA

